

RAPPORT N° 03/3-18
au Conseil Municipal

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION SERVICE PUBLIC DE L'ADPE
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2002

Par Délibérations n° 94/5-34 du 27 juillet et n° 94/6-54 du 24 septembre 1994, le Conseil Municipal a confirmé la mission de délégation de service public de promotion économique confiée à l'ADPE.

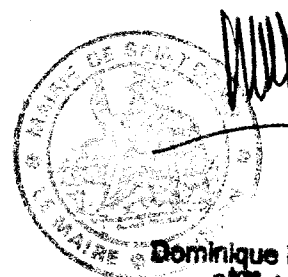
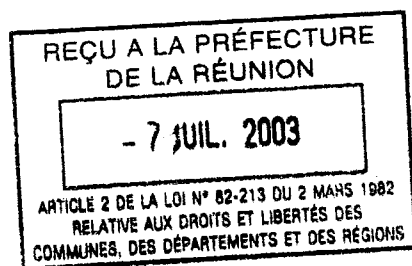
Conformément à l'Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

L'ADPE a remis à la Commune son rapport annuel 2002, joint en annexe.

Après examen préalable en Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 10 juin dernier qui a émis un avis favorable, je vous propose de vous prononcer sur ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

DELIBERATION N° 03/3-18
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION SERVICE PUBLIC DE L'ADPE
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-18 du Maire ;

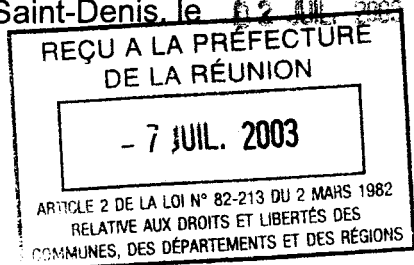
Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 2° Finances et Administration Générale, et 3° Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions)

Adopte le rapport annuel 2002 du délégataire du service public de l'ADPE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003



Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint